



Sofina a clôturé avec succès le placement inaugural d'Obligations Senior Non-Garanties de 700.000.000 EUR avec une échéance de 7 ans et un coupon de 1,000%

- **700 millions EUR d'obligations senior non-garanties à taux fixe à 7 ans avec une date de remboursement en 2028 et un coupon de 1,000%**
- **Émission obligataire inaugurale ayant bénéficié d'un soutien important des investisseurs à travers l'Europe avec plus de 25 investisseurs participant à des réunions de présentation**
- **Émission ayant pour objet de diversifier les sources de financement, optimiser le coût global du capital de Sofina et accroître sa flexibilité financière**
- **Transaction obligataire permettant de soutenir les initiatives de croissance et d'investissement en cours**

Bruxelles, Belgique, le 16 septembre 2021 après 17h45 – Sofina SA (Euronext Bruxelles : SOF), société d'investissement établie en Belgique, fondée en 1898 et contrôlée par les descendants de Gustave Boël, a clôturé aujourd'hui le placement inaugural d'obligations senior non-garanties de 700 millions d'euros arrivant à échéance en 2028 (les « **obligations** »). Les obligations et Sofina ne font pas l'objet d'une notation par les agences spécialisées. Les obligations seront émises le 23 septembre 2021 et cotées sur Euronext Growth Brussels.

Les conditions de marché favorables et l'accueil positif des investisseurs ont permis à Sofina de fixer le prix de son obligation inaugurale avec un coupon de 1,000% par an.

Cet accès inaugural aux marchés de capitaux obligataires augmentera la flexibilité financière dont bénéficie Sofina et améliorera son coût moyen du capital.

Le produit de l'émission obligataire inaugurale sera utilisé pour les besoins généraux de la société, notamment pour financer de nouveaux investissements, soutenir les sociétés de son portefeuille et généralement poursuivre le développement de sa stratégie dans les secteurs cibles, styles d'investissement et géographies dans lesquels Sofina est active.

Le management de Sofina a organisé des réunions de présentation avec des investisseurs les 14 et 15 septembre 2021 au cours desquels le management a rencontré plus de 25 investisseurs. La présentation aux investisseurs est disponible sur le site internet de Sofina via ce [lien](#).

BNP Paribas et Morgan Stanley ont agi en tant que Co-coordonateurs globaux, et Belfius, KBC et Société Générale ont agi en tant que Chefs de file sur cette transaction.

Harold Boël (Chief Executive Officer) : « Avec un portefeuille d'investissement diversifié de plus de 10 milliards EUR déployé à travers le monde, couvrant différents styles d'investissement et quatre secteurs cibles, Sofina confirme sa position d'investisseur européen de référence dans le capital de croissance.

Au cours de la dernière décennie, l'équipe de Sofina a construit une franchise dans le domaine du capital de croissance, dégageant une performance résiliente et stable à travers les cycles. Sofina cherche à bénéficier de l'accélération de la numérisation de l'économie à la suite de la pandémie et des tendances mondiales sur les marchés privés.

Ces nouveaux moyens financiers permettront à Sofina d'optimiser sa structure de capital principalement financée sur fonds propres, de saisir des opportunités d'investissement attractives tout en maintenant son engagement historique en faveur d'une gestion disciplinée et prudente du capital ».

À propos de Sofina

Sofina est une société d'investissement sous contrôle familial, cotée sur Euronext Bruxelles, gérant ses propres actifs qui représentent environ 10,4 milliards EUR. Sofina aspire à être le partenaire privilégié des entrepreneurs et des familles qui dirigent des entreprises en croissance par l'apport de conseils et de capital patient. Une vision commune et un alignement fort des intérêts avec ses partenaires sont primordiaux dans le déploiement de sa stratégie.

Site internet de l'entreprise: <https://www.sofinagroup.com/fr/>

SOFINA SA

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles
RPM Bruxelles : 0403.219.397
Coté sur l'Euronext Bruxelles - ISIN BE0003717312
Euronext ticker : SOF
Bloomberg : SOF BB

Contact : Wauthier de Bassompierre
Tél. : +32 2 551 06 11
E-mail : info@sofinagroup.com
Site internet : www.sofinagroup.com

Disclaimer

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Sofina SA (la « **Société** ») décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit, des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption applicable de l'obligation d'enregistrement. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

Ce communiqué est seulement distribué et est seulement adressé aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (le « **Financial Services and Markets Act** ») ne s'appliquent pas à la Société et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « investment professionals » visées par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act

(Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Order** »), ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « **personnes habilitées** »). Toute activité d'investissement à laquelle cette communication peut se rapporter n'est accessible qu'aux personnes habilitées, et toute invitation, offre ou accord pour s'engager dans une telle activité d'investissement ne sera conclu qu'avec ces personnes habilitées. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit pas agir ou se fier à cette communication ou à son contenu.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail dans l'Espace économique européen. À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un des deux (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 4(1), point (11), de la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ou (ii) d'un client au sens de la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 4(1), point (10), de MiFID II.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail au Royaume-Uni. À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un des deux (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 2, point (8) du Règlement (UE) 2017/565 dans la mesure où il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« **EUWA** ») ou (ii) d'un client au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act et de toute règle ou réglementation prise en vertu du Financial Services and Markets Act pour mettre en œuvre la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2(1), point (8) du Règlement (UE) 600/2014, étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne seront pas offerts, vendus ou autrement mis à la disposition d'un consommateur au sens du Code belge de droit économique, tel que modifié.

Les titres visés dans le présent document ne peuvent être détenus que par, et transférés qu'à des investisseurs éligibles visés à l'Article 4 de l'Arrêté royal belge du 26 mai 1994, détenant leurs titres sur un compte titres exonéré ouvert auprès d'un établissement financier participant directement ou indirectement au Système de liquidation de titres géré par la Banque Nationale de Belgique ou tout autre successeur à celle-ci.

Le placement des titres mentionnés dans le présent document est exclusivement réalisé dans le cadre des exemptions de placement privé applicables et, par conséquent, il n'a pas été et ne sera pas notifié à, et les documents d'offre relatifs aux titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas soumis à ou approuvés par l'Autorité des Services et Marchés Financiers ou toute autre autorité compétente.

Le présent document n'est pas un document d'offre ou un prospectus relatif à une offre de titres par la Société.